






RGPD – Explications et notice d'utilisation



Raisons de cette loi :


Afin de protéger les ressortissants européens de l'obtention et de l'utilisation abusive de leurs données personnelles, notamment de leur vente par des entreprises à d'autres qui souhaitent enrichir leur carnet d'adresses marketing, l'Union Européenne a adopté la RGPD, représentée par la CNIL en France.

-  **Rectification** Droit à la mise à jour et à la correction de ses données.
-  **Oubli** Droit à la suppression définitive de ses données.
-  **Portabilité** Droit à la transmission de ses données à quelqu'un d'autre.
-  **Opposition** Droit au refus de certains traitements ou utilisations.
-  **Accès** Droit à l'accès des données collectées et à leur usage.



Données personnelles :


Sont considérées comme données personnelles toutes les informations identifiant directement ou indirectement une personne physique : nom, numéro de téléphone, date de naissance, photographie...

-  **Collecte** On collecte seulement les données dont on a réellement besoin.



Principales obligations :

- Recueil du consentement explicite des individus (par exemple, par le formulaire fourni par la FDFR 71).
- Identification et inventaire précis des données à caractère personnel collectées, recueillies et stockées au sein de la structure.
- Précision, pour chaque donnée, de la durée de conservation (par exemple, « adhésion 2018 - 2019 »).
- Mise en sécurité de ces données (sur des serveurs basés sur le territoire européen, sur un disque dur, etc.), accessibles par des personnes légitimes.
- Prise de contact avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), dans les 72 heures, en cas de violation des données.


-  **Organisation** Il s'agit avant tout de mettre en place des outils et des bonnes pratiques au sein de sa structure : conservation des données strictement nécessaires, recueil du consentement explicite et protection des données.



Gestion des envois groupés (newsletters, mailings...) :

Si vous informez vos adhérents par mail, vous pourrez actualiser vos listes d'envoi une fois que vous aurez obtenu les accords.

Si vous êtes amenés à vouloir utiliser les données collectées d'une manière différente, il vous faudra obtenir un nouveau consentement.

-  **Lien** Invitez vos adhérents dans chaque envoi à prendre contact avec vous pour ne plus faire partie de vos listes (certains peuvent accepter dans un premier temps, puis refuser).

Besoin d'informations,
Des questions ?

FDFR : 03 85 36 62 06

fdfr.71@wanadoo.fr

CNFR : 01 43 60 14 20

cnfr@mouvement-rural.org

CNIL : www.cnil.fr